



CENSURES DE PRESSE

Par Bernard Joubert

Sur le sujet des drogues, ne pas tenir le discours des pouvoirs publics expose à la répression. Des journaux en ont fait les frais. Florilège.

Lancé en octobre 1981, Viper est un magazine de bande dessinée aux senteurs underground, un Dope comix à la française auquel collaborent, de façon bénévole, nombre d'auteurs de Métal hurlant et l'Écho des savanes : Vuillemin, Margerin, Ouin, Max, Jano, Tramber, Schlingo... Son thème : la défonce sous toutes ses formes. Les BD déconcent, les articles sont informatifs : actualités, reportages, interviews (Mœbius, Jodorowsky, Olievenstein). On y est procannabis (« Tous aux champs pour la dépenalisation ! ») et contre les drogues dures (« Décrocher ? Une nécessité. »).

Le 13 janvier 1984, Gérard Santi, qui publie et dirige Viper (les éditions Sinsentilla), est condamné à un an de prison avec sursis et 5 000 F d'amende pour présentation de stupéfiants sous un jour favorable (l'ancien article L. 630 du Code pénal, renommé aujourd'hui L. 3421-4). Jugement confirmé en appel. La revue fume un onzième numéro et s'éteint.

Canicule n'est pas un journal sur la dope, mais un fanzine satirique, lancé en 1991,

plein de dessins de Charb (aujourd'hui à la tête de Charlie hebdo), Eric Martin, Faujour et Tignous, garantis sans bon goût : Jack Lang y chie des capotes et Stéf de Monaco présente son dernier fœtus. Dans le n° 8, Canicule publie un dossier sur les drogues : interviews de Jean-Pierre Galland et Marc Valleur (médecin à Marmotan), BD et témoignage de Pierre Ouin (« les politiques sont des assassins »)... Chargée de signaler au ministre de l'Intérieur les publications dangereuses pour la jeunesse (loi du 16 juillet 1949), la Commission de surveillance grimace : « Ce numéro comporte un encart sur la drogue, monté intelligemment et très bien documenté, mais qui indique notamment la façon de se « shooter propre ». Cet article met en conséquence le lecteur mal à l'aise pour son ambiguïté. » Pas ça interdit Canicule aux mineurs le 16 mai 1993, arguant qu'il fait une « présentation de la toxicomanie sous un jour favorable ». Or c'est précisément à un public de jeunes que s'adresse ce fanzine subversif qui compte de nombreux lycéens parmi ses vendeurs. Canicule sort encore deux numéros, tout en demandant la levée de l'arrêté qui le frappe. Parmi ses arguments : les nouveaux numéros, tout comme les anciens d'ailleurs, ne parlent pas de drogue, pourquoi

devraient-ils être sanctionnés pour ce motif ? Le ministre se torche avec leur pétition.

Le double zéro est un shit marocain avec 20 % de THC. Double zéro, le journal, est l'organe du CIRC, le Collectif d'information et de recherche cannabique de Jean-Pierre Galland. Pas de BD, pas de pages de distraction : uniquement de l'info et des appels militants. Le 28 novembre 1994, 4 900 exemplaires du n° 4 sont saisis dans les locaux parisiens de l'association. Pas condamnés — dans le procès qui suivra les autorités préféreront attaquer le CIRC pour son serveur minitel —, mais jamais rendus.

Lancé en juillet 1995 et vendu en kiosque, l'Éléphant rose est un magazine essentiellement récréatif (avec des pages shopping et mode !), dirigé par Gérard Jubert, ancien rédac' chef de Penthouse, et Jean-Christophe Florentin, alors collaborateur régulier de l'Écho des savanes. Son thème est le cannabis, mais il n'a pas l'aspect d'une publication militante. À le feuilleter, on pourrait croire que les produits cannabiques sont non seulement entrés dans les mœurs, mais aussi dans la légalité (même si, à y voir de plus près, la recette du space cake prétend n'utiliser que des feuilles de menthe et l'annonce

en couverture d'une galette de Marijuana à gagner concerne un simple disque de musique). Sa légèreté, plus que tout, doit élever les pouvoirs publics. Gérard Jubert est poursuivi. Il ne lui est pas reproché un article particulier, mais la ligne éditoriale des trois premiers numéros. En appel, le 3 mars 1997, il est condamné à dix mois de prison avec sursis et 300 000 F d'amende. L'Éléphant en meurt, évidemment.

Peu après, un autre magazine de Florentin, au contenu très différent, GBGC, connaît un meilleur sort. L'éditeur a envoyé son premier numéro à la Commission paritaire des publications et agences de presse dans l'espoir de se voir appliquer une TVA alléguée. Cet organisme a toujours pratiqué une censure fiscale en refusant systématiquement d'homologuer les revues érotiques ou parlant de cannabis, mais il n'est pas dans ses attributions de nuire activement aux éditeurs. C'est pourtant ce qui se produit pour GBGC : tel un auxiliaire de police, la Commission paritaire transmet la revue qui lui demandait une aide à la Commission de surveillance, laquelle souhaite des poursuites judiciaires en raison de photos de « jeunes femmes à demi dévêtues consommant de la drogue ». Florentin est entendu lors de

Hommage aux pionniers qui se lèvent



Le 17 juin 1994, le Pr Léon Schwartzberg invitait à signer un petit texte, toujours d'actualité, qui se concluait ainsi «...sans entrer dès aujourd'hui dans le débat sur la légalisation de toutes les drogues, nous tenons à faire savoir à l'opinion publique et à la justice de notre pays que si le cannabis continue à être prohibé, l'usage que nous en faisons ou que nous favorisons nous fait tomber sous le coup de la loi. En conséquence, nous demandons à être inculpés. Ou bien que tous ceux qui sont actuellement emprisonnés pour cette raison soient immédiatement libérés. »

C'était à la Une d'un journal fondé par Michel Sibon, Maintenant, qui titrait : « Le cannabis sort de la clandestinité ». Un an plus tard, Chirac venait d'être élu, et Maintenant osait « Cannabis, il doit légaliser (que ça lui plaise ou non) ».

Malheureusement dix-sept ans plus tard rien n'a changé. Sauf ce constat objectif et réaliste à propos du cannabis : la situation s'est aggravée sérieusement à tous les niveaux, et l'on arrive sans doute à un point critique en 2012.

La tendance est claire. Dernièrement, le 23 septembre 2011, à la Mairie du 18ème, un salon littéraire accueillant « Ces auteurs qui dénoncent la prohibition des drogues » donnait lieu à la présentation de deux rapports plaçant pour la réforme des lois sur les dro-

gues, l'un par Ruth Dreifuss de la Commission Globale sur la Politique des Drogues, l'autre du groupe parlementaire SRC par Annick Lepetit « sur la légalisation contrôlée du cannabis ». Par ailleurs, était distribuée aux participants une note à propos des Cannabis Social Club, défendus initialement par l'ENCOD et aujourd'hui voie de « normalisation alternative en cours » en Espagne et ailleurs.

Avec ce Numéro 3 de [RBH]²³, La Gazette du Chanvre, nous attaquons frontalement l'une des raisons principales expliquant ce statu quo, cette hypocrisie, une politique basée sur des mensonges, créant une forme de censure avec l'article L3421-4 (ex L630). L'article de Bernard Joubert en fait la démonstration avec moult exemples, et les éditions du Lézard en témoignent directement (Cf. Page 5 et 6).

Il est urgent de sortir des clichés, des amalgames, faciles et réducteurs. Prochainement, nous ouvrirons une rubrique du « courrier des lecteurs », pour recueillir vos témoignages. Il faut en finir avec la discrimination, Tom Verdir nous invite en page 3 sur une piste d'action discrète et directe. Pour que la société évolue. La musique aussi peut aider à briser toutes ces frontières, finalement factices et à réconcilier, unifier autour d'un objectif commun : en finir avec l'omerta. Légalisons-nous. Maintenant.

l'enquête préliminaire, le 11 février 1999, mais le parquet juge inopportun d'aller plus loin, craignant de faire bénéficier l'éditeur d'« une publicité de mauvais aloi ».

La Commission de surveillance échoue également à faire poursuivre Entrevue dont le n° 75 contient « un mode d'emploi de la culture de drogues où il est expliqué que cultiver du cannabis est plus rentable que d'en acheter » (procès verbal de la réunion du 13 juin 2002). En revanche, dans le même temps, elle obtient

des poursuites contre le n° 15 de Must be mad, parce qu'il « comporte un reportage sur la récolte du « Charas » (considéré comme « le must du chichon ») dans l'Himachal Pradesh et sa recette de fabrication, incitant à la consommation de haschich ». Mais celles-ci, pour raison de procédure, se soldent par une relaxe deux ans plus tard, le 2 novembre 2004.

Bernard Joubert auteur du Dictionnaire des livres et journaux interdits

ScreenyWeeny
Le meilleur pénis artificiel au monde. Pénis en silicone très authentique grâce à l'utilisation de la fonction « Push & Piss ».

for mobile !!! **lean rin** SYNTHETIC URINE

Slip spécial à utiliser en route. Avec poche secrète pour l'urine synthétique et les objets de valeur.

Tel.: +49 (0) 7042 102885 • www.leanrin.de • shop@leanrin.de

ShayanaShop.com

100% DISCREET 100% QUALITY

Party with ShayanaShop!

More than 1000 products:
Cannabis seeds | Smoking Gear | Magic Mushrooms | Energy Boosters
Sport supplements and much more!

Visit our website NOW www.ShayanaShop.com
Fast and discreet shipping!

chanvre hanf info

WWW.CHANVRE-INFO.CH

POUR UN ÉCHANTILLON GRATUIT,
DEMANDER CHEZ VOTRE FOURNISSEUR.

ATAMI
NATURALLY INNOVATING

BIENTÔT DANS LE MAGASIN DE JARDINAGE PRÈS DE CHEZ VOUS!

La nouvelle gamme de produits de B'cuzz!

Nous allons changer le regard de toute la gamme de B'cuzz....nouveau regard !!!!...la même qualité !!!!



T: 073.522.32.56 • WWW.ATAMI.COM

Harvey Milk exemple à suivre

Par Tom Verdier

Dans le journal de ce matin de juin, les propos de notre Premier Ministre m'écorchent les yeux et l'intelligence. Monsieur Fillon ne peut « envisager une seconde » la dépénalisation du cannabis. Envisager les choses plus d'une seconde, ça s'appelle réfléchir. Ça évite de dire trop de conneries. Mais je vais résister à cet abject penchant humain d'être plus facilement inspiré par mon indignation que par mon enthousiasme, et je vais vous parler d'un vrai homme politique plutôt que du fusible trop solide qui nous tient lieu de chef du gouvernement.

Premier homme ouvertement gay à être élu en Californie, Harvey Milk fut un homme politique au vrai sens du terme, quelqu'un qui avait compris que le but de la politique était de mieux vivre ensemble et non d'ériger en systèmes des maladies mentales consensuelles. Il avait surtout compris qu'on n'atteint ce but qu'en venant à bout de la peur et qu'on n'a peur que de ce qu'on ne connaît pas.

En 1970 à San Francisco, être pris en flagrant délit de rapports homosexuels faisant encourir l'éviction d'un appartement loué, beaucoup de gays se mirent à faire plus volontiers l'amour dans les parcs la nuit que chez eux, pour ne pas perdre leur logement. 2800 personnes furent arrêtées pour ce motif en 1971, tous classés « délinquants sexuels » au même titre que les violeurs et les pédophiles. L'interdiction avait généré une pratique dont elle tira argument : « les homosexuels sont des animaux, ils ne peuvent pas s'empêcher, même en public ». Cette situation honteuse et la propagande qui l'accompagnait était encore un progrès par rapport aux décennies précédentes, où c'est à coup d'électrochocs qu'on s'acharnait à guérir les homosexuels de leur terrible vice.

Au début des années 70, des voix se levèrent contre ces persécutions abjectes, des associations se montèrent : on classa d'abord le débat sans suite. Au nom de la morale, de la protection de la jeunesse. Il n'y avait même pas à discuter.

Le combat s'organisa, et, en 1977, tandis que Milk était élu représentant du 5^e district de San Francisco, une loi passa en Floride qui rendait illégale la discrimination en fonction des orientations sexuelles. La SOC (Save Our Children), association de fondamentalistes chrétiens, fit immédiatement scandale puis campagne par la voix de célébrités indignées qui répétaient sur toutes les ondes que le comté de Dade où la loi était passée allait devenir « un foyer d'homosexualité » où « des hommes... feraient des galipettes avec des petits garçons ». Leur hargne eut raison : la loi anti-discrimi-



mination fut révoquée à une écrasante majorité de 70%.

De l'autre côté du pays, cette victoire réactionnaire inspira le sénateur Briggs, qui vit dans ce grouillement de pur fondamentaliste un lit d'opinion à flatter pour se faire élire gouverneur de Californie. La contribution de Briggs au brasier obscurantiste fut la Proposition 6, un projet de loi visant à exclure de l'enseignement les professeurs homosexuels. Parce qu'ils « donnaient les mauvais exemples », « abusaient d'enfants et en recrutait ». La conviction de Briggs ? Aucune. Il déclara jusqu'en interview qu'il n'avait rien contre les homosexuels, que cette proposition était « purement politique ». Le coup de génie de Milk face à Briggs fut de ne pas aller discuter au milieu des flammes et d'éteindre plutôt le feu. Comment ? En demandant à « tous ses frères et sœurs gays et lesbiennes » de « sortir du placard. Pour lutter contre les mensonges, les mythes, les distorsions » de changer au moins le point de vue de leurs proches et de leur familles. Et en 1978, ce discours civilisé obtint la victoire contre les hurlements : alors que la Prop. 6 partait avec des dizaines de longueurs d'avance, elle fut rejetée de plus d'un million de voix.

Je laisse à chacun le loisir de dresser le parallèle qu'il voudra entre l'obscurantisme anti Gay et la prohibition du cannabis. Je m'en tiendrai à cette considération : si les associations de fondamentalistes étaient sincères, croyaient œuvrer pour le bien de la société et avaient en horreur les homosexuels, les politiques ne faisaient que pêcher leur voix. François Fillon n'est pas plus convaincu contre les drogues que Briggs ne l'était contre les homosexuels, il ne fait que brosser son électoral dans le sens du poil. La vraie question n'est pas « pourquoi répète-t-il des formules creuses contredites par toutes les recherches scientifiques ? ». Ça fait quarante ans que presque tous les politiques de droite et de gauche font de même, ce serait de le voir rompre cette tradition qui surprendrait. La vraie question est « pourquoi une telle absence d'argument suffit à classer le débat depuis quarante ans ? ». Et la réponse est simple : à cause de nous, fumeurs, consommateurs de champignons ou de LSD, qui nous taisons. Nous sommes un minimum absolu de 5 millions de fumeurs de cannabis occasionnels ou réguliers, d'exploiteurs des psychédéliques, dont l'écrasante majorité n'a aucun problème de santé ou

exPRESSo

Cannaclagues et Cannabises

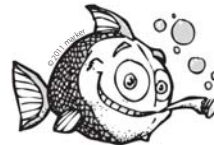
La presse en parle

Krokoïl et compagnie

Au mépris d'une véritable utilité préventive, les organes de la prohibition assurent la publicité de produits aux conséquences graves. Comme par exemple, sur le site web LeFigaro.fr, cet article intitulé « Une nouvelle drogue mortelle arrive en Europe » qui décrit un phénomène récurrent depuis l'instauration de la prohibition : l'arrivée sur le marché (donc en vente « libre »), de nouvelles drogues accompagnant de nouvelles pratiques sans que l'on puisse véritablement maîtriser les conséquences, sauf à les déplorer. Pis est d'expliquer la recette et le mode opératoire pour obtenir le produit « nouveau ». Et dire que le cannabis est toujours classé au même titre que ces substances nocives... comme le « krokoïl ». Heureusement à la lecture des commentaires des internautes, comme celui de Keiro « Allez voir la composition politique des parlements cantonaux qui ont été pionniers sur la question en Suisse (pays qui n'a jamais vu plus de 30% de votants à gauche)... Cela permettra de compenser des arguments d'un niveau totalement pathétique », on se rassurera sur les capacités d'évolutions de la politique en matière de drogues dans notre pré carré. Pour mieux cerner la question, passez donc par le blog Droguesnews d'Arnaud Aubron qui pose la question : le krokoïl défère-t-il vraiment sur l'Europe ?

que ça, si l'on regarde objectivement la réalité comme on tente de le faire avec [RBH]²³ - La Gazette du Chanvre.

BÉTISIER



Dans l'Est éclair, le 15/10 : « On trouve dans la résine de cannabis / de la poussière de verre faisant des microcoupures dans l'organisme et permettant à la drogue de faire effet plus vite... »

1. Comme on sait, de la poussière de verre est parfois ajoutée à l'herbe depuis quelques années pour en augmenter le poids - effet tragique de la prohibition - et celles-ci peuvent provoquer des lésions pulmonaires graves. Ce phénomène est heureusement en régression, bien qu'il n'ait pas complètement disparu. Attention : quand l'herbe est cristallisée, elle n'est pas meilleure, elle est dangereuse ! Mais cela ne concerne certainement pas le shit (autrement dit la « résine de cannabis » ici évoquée. Celle-ci peut être coupée à toutes sortes de choses pour en augmenter le poids, de la paraffine, du henné, ou peut-être pour accentuer l'effet avec des cachetons, etc...

2. Ces billes de verres n'ont strictement aucun effet psychotrope. Le prétendre est simplement irresponsable dans la mesure où cela peut inciter des consommateurs à les rechercher !

Où l'on voit qu'il est urgent de sortir de la prohibition pour en finir avec ces bêtises !

SNATCH

Le N°9 de SNATCH rendant hommage à DJ Medhi disparu accidentellement, en Une on peut lire « Weed & shit : et si c'était légal ? Voyage futuriste dans une France qui bélate sans complexe ». Futuriste ? Pas tant

Lire la suite, page 4



contact
redaction@rbh23.com

distribution
Agence Sowjet GmbH
Rykestr. 13
10405 Berlin / Allemagne
numéro d'identification fiscale 37 220 20818

fondateur
Emanuel Kotzian
directeur de la publication
Emanuel Kotzian - Agence Sowjet

rédacteur en chef
Farid Ghehliouèche

comité de rédaction
Odile Bourriquet, André Fürst, LTF, mark marker, Sebastien Naar, Raph, Michel Sitbon, Bruno Valkeneers.

Avec la coopération de
Ananda, Arnaud D., Raphaël Florès, Bernard Joubert, Kiki, Lolthéus, Emmanuel Maillard, Stryx, Tom Verdier, Kim.

publicité
pub@sowjet.de

maquette - graphisme
mark marker - Agence Sowjet

illustrations
mark marker, Kiki, Lolthéus

impression
Schenkelberg Druck Weimar GmbH
Printed in Germany

abonnements/contact
contact@rbh23.com

dépôt légal
A parution, Tous droits réservés. Merci d'indiquer dans votre courrier vos coordonnées postales, téléphoniques ou électroniques. Les manuscrits et documents non utilisés ne sont pas restitués.

RBH23 - La Gazette du Chanvre est à votre disposition pour présenter tout événement, fête, congrès, concernant le chanvre, mais aussi pour publier vos articles, photos, annonces commerciales, reportages...etc. N'hésitez pas à nous les communiquer : contact@RBH23.com



La presse avec un œil de Sirius

Par Raph

« Le Monde Magazine » daté du 3/9 consacre un dossier de six pages au cannabis. Titre de Une : « Cannabis : pourquoi la loi ne change pas », avec comme illustration le dessin d'une feuille de chanvre au « visage » triste, derrière les barreaux d'une cellule, suscitant l'empathie : presque une « présentation d'un produit stupéfiant sous un jour favorable » ! Une longue analyse, signée Jean-Pierre Géné, est intitulée : « La France accro à la prohibition ». Formulation choc d'autant plus remarquable que le mot-clé crucial de « prohibition » est quasiment absent du vocabulaire journalistique. L'auteur, ancien de « Libération » et co-auteur de « l'Appel du 18 joint » originel, regrette l'inaction des politiques français malgré la mobilisation mondiale croissante. Mais son implacable réquisitoire est une leçon d'humilité pour le mili-

tant idéaliste d'aujourd'hui : non seulement il passe sous silence toute l'action militante menée en France depuis 1993, mais cet « ancien combattant » de la cause cannabique semble avoir perdu toutes ses illusions. Comme un éloge à la résignation...

Dans un article du même dossier (« À Severan, les dealers font la loi ; pour leur couper l'herbe sous le pied, le maire prône la légalisation »), F. Joignot peine à (se) convaincre du sérieux de la proposition, au-delà du jeu de mots. Et si les dealers font la loi, c'est d'abord la loi qui fait le dealer, et génère les effets pervers que l'auteur déplore. Il s'interroge : la légalisation, « une utopie ? » (la réalité de demain...). Il joint ses partisans de « répondre aux parents inquiets » de l'ajout « d'un nouveau stupéfiant légal », aux effets nocifs et à la qualité souvent douteuse. Ou comment se tromper de responsables...

Le cannabis comme argument de stratégie électorale

Dans le débat entre les candidats à la primaire PS, le thème de la dépénalisation du cannabis est devenu aussi bien un indice de « progressivité » des candidats favorables (Baylet), qu'à l'inverse, une marque de droiture et de légalisme pour les opposants (Royal, Montebourg, Valls). Hollande botte en touche (suggérant un débat européen) et Aubry se dit pour, après avoir été contre. « Le Monde » du 17/9 déplore que ce « cannabis de la discorde » empêche un débat pourtant nécessaire sur la politique actuelle : « trop dangereux, apparemment ».

« Libération » a interpellé chaque candidat invité dans ses locaux. On retiendra que Baylet s'est dit surpris de la « bienveillance » du journal à son égard, au sujet de légalisation, et Montebourg a qualifié

Quand un média prend position dans le débat

Comme en écho à la préoccupation exprimée dans notre première chronique, la Fédération Française d'Addictologie, sensible à l'importance des notions employées dans le débat sur le cannabis, a publié des « éléments de langage pour sortir de la confusion et des malentendus ». Mise au point salutaire qui « [précise] les termes utilisés pour définir des mesures et des changements possibles de politique envers les drogues » (Cf. <http://petitien.fr/ffasemantique>).

Examinons maintenant quelques moments significatifs où le cannabis a surgi dans l'actualité, et de quelle manière, en quels termes.

l'équipe de rédaction de « rois du chichon »... Et la droite d'ironiser : « grâce à la légalisation des stupéfiants, les dealers seront devenus d'aimables commerçants auxquels les policiers rendront des visites de courtoisie » (B. Beschizza, secrétaire de l'UMP à la sécurité). Il ne croit pas si bien dire.

Le cannabis comme critère « d'efficacité » de l'activité policière

La presse, choquée, a largement commenté l'affaire Neyret, ce policier ripou qui a franchi la ligne jaune en se

fournoyant avec des voyous. Un syndicat de commissaires a « [mis] en garde ceux qui utiliseraient des éléments parcelaires à partir d'un cas isolé pour conclure hâtivement à l'échec des politiques de lutte contre les trafics de stupéfiants. » (Le Monde, 2/10). Qu'il se rassure ! Non seulement les mauvaises langues n'ont pas attendu cette histoire pour le faire, mais nul média n'a rappelé que la ligne jaune est allègrement franchie depuis 40 ans...

(À suivre...)

Michel Sitbon, agitateur de neurones

[RBH]²³ - Bonjour Michel, pourquoi et dans quelles circonstances as-tu fondé les Éditions du Lézard ?

J'avais l'intention de faire une maison d'édition de livres, et je voyageais aux États-Unis (principalement à New York) pour y chercher de l'inspiration. C'est dans une librairie St Marks Place, St Mark's Bookstore, que je suis tombé en arrêt sur un rayon de livres sur les drogues, une étagère d'un bon mètre de long, pleine de bouquins passionnants. Ce qui était surtout frappant, c'est qu'un tel rayon de livres était impensable en France. On était en 1990, et en vingt ans l'article L630 de la loi de 70 avait pleinement atteint son objectif : l'autocensure était totale chez les éditeurs français. Les seuls bouquins trouvables sur le sujet étaient alors du genre « *Je suis sorti de l'enfer de la drogue* » ou le fameux *Il n'y a pas de drogue heureuse*, de Claude Olivenstein, le pape de la spécialité. C'est pendant ce séjour à New York que j'ai lu des livres comme *Acid dreams* (traduit sous le titre *LSD et CIA*, toujours au catalogue du Lézard) ou *The emperor wears no clothes*, de Jack Herer (traduit sous le titre *L'Empereur est nu*, épuisé depuis longtemps, en cours de réédition au Lézard). C'était des bouquins passionnants, et je me suis empressé de les faire traduire, ainsi que *From chocolate to morphine* (Du chocolat à la morphine, aujourd'hui épuisé), puis bien d'autres. **[RBH]²³ - Tu dis « autocensure totale chez les éditeurs français », pourtant il me semble que Jean Pierre Galland avait réussi à publier *Fumée Clandestine* chez Ramsay ?**

Non : c'est l'année d'après, en 1991, que paraît *Fumée clandestine* chez Ramsay. Et c'était bien sûr l'exception qui confirmait la règle, ou, mieux, un coup de tonnerre dans la nuit quand Philippe Gildas aura la bonne idée d'inviter Galland à *Nulle Part Ailleurs* pour en parler, provoquant un phénomène en librairie : 16.000 ventes en quelques mois pour ce livre proposé au prix a priori prohibitif de 250 francs. Le CIRC naîtra dans la foulée, et les Éditions du Lézard arriveront à point pour se substituer à Ramsay qui, malgré ce succès, avait fait faillite sur ces entrefaîtes. La coïncidence était heureuse : lorsque je méditais mon projet, *Fumée clandestine* était dans les tuyaux, mais pas encore publié, et je n'en avais pas connaissance. Je n'ai d'ailleurs eu vent de ce succès éditorial que lorsque j'ai connu ultérieurement Galland, alors que j'étais déjà candidat pour publier ce qu'il voudrait et n'avait aucune connaissance non plus de la faillite de Ramsay. Du coup, Galland cherchait un éditeur de rechange, ce qui tombait on ne peut mieux !

[RBH]²³ - Donc, les Éditions du Lézard sont nées en 1990 sur une idée qui a germé aux États-Unis, le berceau de la prohibition, mais quelle était



Avec les Éditions du Lézard, j'ai défendu le principe qu'aucune loi ne pouvait interdire de présenter les drogues sous un jour véridique.

ton ambition principale à l'époque ? Attaquer frontalement l'autocensure ou simplement innover en délivrant des connaissances ? Une anecdote au passage, encore aujourd'hui les journalistes avouent de leur propre chef avoir une forme d'autocensure sur le sujet, disons-le, toujours tabou...

En l'occurrence, ce n'était pas tant aux États-Unis « pays de la prohibition » qu'aux États-Unis, pays de la liberté d'expression, droit garanti par le premier amendement de la constitution américaine, un droit si fort qu'en dépit de l'hystérie prohibitionniste rien ne peut interdire de publier librement sur les drogues comme sur tout autre sujet. C'est une philosophie à l'opposé du droit français qui multiplie les limitations de cette liberté fondamentale, au point où il serait interdit de dire qu'une chose est bonne quand elle l'est, tout comme aujourd'hui la loi prétend dicter comment on doit s'habiller. En France, le législateur usurpe de ses pouvoirs à un degré tel qu'il ose produire des textes qui ordonnent ce qu'il faudrait penser. Ainsi, on est passible des tribunaux, et de peines relativement lourdes, si on présente les drogues « sous un jour favorable ». En théorie, si je dis cette vérité pharmacologique de base que la morphine est le meilleur remède contre la douleur, je pourrais avoir à en répondre devant la justice. Mais il n'y a pas que la morphine : toutes les drogues ont des dimensions bénéfiques. La loi qui interdit de parler des drogues favorablement est l'exact équivalent de celle que les tribunaux de l'Inquisition appliquaient à d'éminents savants ou philosophes comme Gallilée ou Giordano Bruno, poursuivis en leur temps pour avoir osé dire que la terre pouvait ne pas être plate. C'est simplement de l'obscurantisme, et ce ne sont pas des tribunaux religieux qui appliquent ces lois, mais les cours « laïques » de la République. Avec les Éditions du Lézard, j'ai défendu le principe qu'aucune loi ne pouvait interdire de présenter les drogues sous un jour véridique. Cela me semblait d'autant plus indispensable que la loi produit malheureusement l'effet qu'elle vise : à force d'interdiction – et de l'autocensure qu'elle induit –, le public est effectivement sous informé sur les drogues. La France est, par exemple, le seul pays où une expression aussi fautive que « la drogue » a pu s'imposer dans le langage commun. En anglais, on dit « drugs » au pluriel, et même les slogans les plus primitifs de la prohibition, comme le fameux « *Just say no* » de Nancy Reagan s'entend au pluriel : « *Just say no to*

drugs ». Le singulier serait une faute de syntaxe. En français, le barbarisme « la drogue » est banal à tous les niveaux d'éducation. Députés, ministres, journalistes, éditeurs, et même des enseignants, utilisent tous les jours cette expression grotesque. L'ignorance la plus crasse s'est ainsi imposée à tous les niveaux de la conscience collective. Or, on ne peut pas parler de choses qu'on ne connaît pas. On ne peut pas légiférer sans savoir de quoi on parle, sans qu'il y ait même de livres pour dire ce qui est. On ne va nulle part en interdisant la connaissance. On dit n'importe quoi, on fait n'importe quoi, et on s'enfoncé, de catastrophe en catastrophe, dans la nuit la plus noire de la bêtise.

[RBH]²³ - Donc les Éditions du Lézard comme lampe torche plongée dans un trou noir. Alors cite-nous quelques-uns de ces livres éclairants que tu as publiés ?

J'ai déjà cité *LSD et CIA*. Ce livre a été particulièrement important pour moi, parce que c'est en le lisant que j'ai en quelque sorte découvert le fait que les drogues n'étaient pas seulement l'occasion d'expériences personnelles intéressantes, mais qu'il y avait, au-delà de ces expériences, une histoire non seulement culturelle mais politique. Il se trouve qu'aux États-Unis aussi, ce livre a beaucoup marqué. Même Burroughs considérait qu'il y avait un avant et un après ce livre. Tout aussi fondamental, *La politique de l'héroïne*, de McCoy, sans lequel on ne comprend rien ni à la guerre en Afghanistan, ni aux services secrets français ou américains, ni à la politique mondiale, ni aux marchés des drogues. D'un autre point de vue, très importants aussi Notre droit aux drogues ou *La persécution rituelle des drogues et des drogués*, de Thomas Szasz, un des penseurs les plus significatifs de l'époque. Il y a aussi *L'Histoire générale des drogues*, d'Antonio Escototado, dont nous n'aurons publié, pour le moment, que le premier tome, ainsi que son excellent *Histoire élémentaire des drogues*. Je parle là de livres qui se sont peu ou pas vendus. Et c'est bien une indication de ce que le public français est illettré sur la question. Il n'y a qu'à voir la qualité de ce qui se publie en Espagne, en Allemagne, ou dans tout autre pays comparable. En France, nous n'aurons bien vendu que des livres d'images...

[RBH]²³ - Mais en tant qu'éditeur, as-tu été inquiété, enfin le mot ne convient peut-être pas vraiment ? Il me semble que tu as été condamné par un manuel, et que tu as subi un boycott... je me trompe ?

Disons les choses comme elles sont : les Éditions du Lézard ont choisi de transgresser, délibérément, non la loi, mais le consensus d'autocensure qui régnait sur ces questions depuis les années 70. Lorsque nous avons commencé, en 1992-93, tout le monde s'attendait à ce que les foudres

de la loi s'abattent. Et puis non, rien. Ou presque. J'ai bien été convoqué une fois à la Brigade des stupés, par l'inspecteur Signolet, qui était sûr que nous recyclions de « l'argent de la drogue ». Comprenant que ce n'était pas comme ça qu'ils nous aurait, il s'est mis à hurler dans son bureau : « *On va vous assassiner !* » Comme je faisais mine de m'étonner que des services de police se livrent à de telles activités, il tenta de se rattraper en expliquant que c'était une image... En effet.

Mais au contraire, ces premières années nous avons rencontré un succès de diffusion remarquable, entraînés par *Fumée clandestine*, puis *Les Très riches heures du cannabis*. Et jusqu'en 1997 nous avons bénéficié d'une paix royale. La collection se développait, et je me souviens qu'on pouvait dire alors que nous faisons un travail sans équivalent mondial, une véritable encyclopédie des drogues se dessinait, titre par titre, et sa présence dans les librairies était souvent très visible. Ainsi à la FNAC-Forum, au rayon « sciences humaines », un mur entier exposait nos bouquins, en « facing », c'est-à-dire en montrant bien les couvertures. C'était impressionnant. Un peu trop. Un jour, un obscur député du XVème arrondissement (de droite) s'est scandalisé. *France-Soir* a fait un article, et la Brigade des stupés est arrivée, pour... embarquer le patron du magasin qui s'est retrouvé comme un dealer, interrogé par le même Signolet, je suppose, au quai des Orfèvres. La FNAC publiera un éditorial de son magazine *Fnac-contact*, en proclamant qu'elle défendrait la liberté d'expression jusqu'à la mort... En fait, dès le lendemain, le mur en question avait disparu, et les bouquins du Lézard se retrouvaient, toujours en pile, mais par terre, cachés derrière une gondole, à la frontière du secteur des disques. Surtout il n'y avait là que deux ou trois piles, alors qu'on avait déjà publié des dizaines de titres qui étaient désormais invisibles.

A l'époque le parquet de Paris refusera de poursuivre, mais c'est dans le Nord, à Béthune, qu'une juge d'instruction, Mme Ramonatto, prendra le relai. Profitant de ce qu'on avait trouvé un exemplaire des *Très riches heures du cannabis* chez quelqu'un qui cultivait quelques pieds d'herbe pour sa consommation personnelle, elle engage des poursuites, et procède à la saisie de l'ensemble des livres du Lézard dans toutes les succursales du Furet du Nord. C'était bien sûr illégal, et notre avocat réussira à faire casser sa procédure par la chambre d'accusation. Elle reprit alors son instruction, mais celle-ci était indigente. J'ai dû me rendre une ou deux fois à Béthune alors pour des auditions pitoyables où la dame était bien incapable de relever la moindre phrase incriminable. L'affaire était menaçante néanmoins, et je décidais de

profiter d'un Salon du livre pour afficher au dessus de notre stand, sur un panneau de quatre mètres de haut et trois de large, le texte d'un appel pour la liberté d'expression. Le panneau était à peine accroché que tombait le non lieu... Ce qui réduisait, bien sûr, la portée de notre protestation...

Il n'y avait plus de poursuites, mais l'intimidation avait marché, et on ne reverra jamais un bouquin du Lézard dans l'ensemble des librairies du Nord... En attendant, j'étais périodiquement convoqué à la brigade des stupés qui s'était « civilisée »... Il y avait désormais une brigade spécifique chargée de la « communication ». Ce sont les mêmes flics qu'on envoie depuis dans tous les lycées de France pour sermonner les adolescents et leur expliquer qu'il vaut mieux boire du pastis (« *comme moi* », dit le flic aviné) plutôt que de fumer un joint. Là, les dialogues étaient plus acceptables qu'avec Signolet, mais ça se passait généralement mal. Ils me faisaient venir pour m'engueuler, et c'était moi qui les engueulait. Ils appréciaient peu que je leur explique que les premiers protecteurs du marché, c'était eux, et que leur ministre, à l'époque Charles Pasqua, était le premier dealer de France, déjà pris la main dans le sac au temps de la *French connection* quand il dirigeait les services export de Ricard qui n'exportaient que de l'héroïne...

Cela aura suffi à les calmer pendant des années. Mais une plainte finira par aboutir, à ma surprise, contre *Culture en placard*. Admettons néanmoins que ce manuel de culture de cannabis prêtait plus le flanc, mais j'avais fini par l'ajouter au catalogue sur la demande insistante du public et des militants du CIRC, très proches du Lézard à l'époque. On avait ainsi republié *Closet cultivator*, d'Ed Rosenthal, le livre le plus diffusé de la littérature des drogues, déjà traduit en de nombreux pays. On a défendu alors, en plus de la liberté d'expression, la cause du cannabis thérapeutique, et le fait que l'État qui nous persécute est en fait le premier responsable du marché clandestin des drogues. Les attendus du jugement seront très gentils, reprenant nos arguments, mais concluant qu'en l'état de la loi ceci ne constituait pas moins une infraction. « *Plaisante justice qu'une rivière borne ! Vérité au-delà des Pyrénées, erreur au-delà* », disait un certain Blaise Pascal... La sanction de 3000 euros, pour un bouquin qu'on disait avoir vendu à plus de 35.000 exemplaires, était plutôt modérée.

Mais on ne perdait rien pour attendre. En même temps que tombait cette jurisprudence, le ministre de la justice, Dominique Perben, pondait une circulaire interprétant la loi très au-delà de l'admissible. Sarko était à l'Intérieur, et « sans complexes » ses flics iront, sur cette base,



POUR UN ÉCHANTILLON GRATUIT,
DEMANDER CHEZ VOTRE FOURNISSEUR.

ATAMI
NATURALLY INNOVATING

Économisez ± € 20,- si vous achetez une boîte!



t. +31(0)73 52 23256

askerwin@atami.com

i. WWW.ATAMI.COM

Le plus dur au début, c'est peut-être de se lancer...

Par Kimo

La variété des produits offerts par les magasins pour la culture intérieure est souvent déconcertante pour les débutants, et combinée avec les conseils mal avisés d'un vendeur peut-être pas très expérimenté, cela peut finir en désastre.

Voici dans les grandes lignes des conseils pour lancer un tel projet. De la première graine à la meilleure façon de sécher une première récolte. Bien entendu, cet article ne remplacera pas la lecture de plusieurs ouvrages traitant sérieusement du sujet, notre but étant d'offrir les rudiments dans un mémento général. Au fur et à mesure que le jardin prendra forme, étape par étape, se développe une meilleure connaissance des plantes.

Alors, graines ou boutures ?

Pour ceux qui se lanceraient dans ce nouveau hobby à long terme, ils choisiraient de pouvoir régulièrement disposer de boutures. Les graines sont chères, et on ne sait jamais à l'avance ce qu'elles peuvent donner, et il y a 50% de chance qu'elles donnent des plants mâles. Généralement, les premiers plants sont issus de graines à défaut d'avoir une bonne connexion. En même temps que la première culture sera effective, une seconde peut s'engager pour la sélection d'une belle plante mère (prête à l'emploi) avec les aspects recherchés.

L'entretien de la culture issue du bouturage, et celui d'une plante mère nécessitent des conditions différentes du fait de la mise en floraison. L'installation de deux espaces de cultures différents, aux conditions adaptées pour chacun, avec son cycle propre est souhaitable.

Pour un usage personnel une plante mère est suffisante. Réservez-lui un espace, d'environ 50x50 centimètres et une hauteur de 1 mètre 50. Peut-être qu'au début, ça rend l'investissement un peu plus cher, mais ça en vaut largement le prix, pour des tas de bonnes raisons :

- Ceux qui s'occupent d'une plante du début à la fin, savent adapter leurs besoins au rythme de la plante et en tirer le meilleur parti.
- Aucun tiers n'est impliqué.
- Le bouturage s'avère une technique plus efficace que l'emploi de graines.
- Une belle plante-mère permet un apport régulier de boutures assurant des récoltes régulières.

Tente « homebox » ou jardin de culture fait soi-même ?

La réponse à cette question est la base du projet, sans qu'il puisse y avoir de conséquences sur la quantité et la qualité d'une future récolte. Voici les différences notables prenant en compte les aspects environnementaux, l'investissement personnel, la mise en oeuvre.

Les avantages d'une tente (Homebox) sont :

- construction facile et rapide
- Mobile

- Facilement dissimulable
- Pas besoin d'aménagements particuliers dans une habitation
- Moins cher qu'un jardin intérieur «Homemade».

Les avantages d'un Jardin intérieur « Homemade » sont :

- Il est fait sur mesure
- Il est discret et sécurisé, elon des critères personnels.
- Il est possible d'installer un système d'isolation phonique supplémentaire.
- Possibilité d'aménager l'entreposage et un espace de travail, de même qu'un système d'arrosage automatisé.

Cette décision pourra se concrétiser plus facilement en élaborant des plans de fabrication, les conditions d'implantation et vos habitudes personnelles (visiteurs, voyages, famille).

Terre ou hydroponie ?

Pour nous, ce sera la Terre. La terre pardonne. L'hydroponie punit. La culture intérieure est une matière compliquée. Au commencement, la phase d'observation et d'entretien régulier constituent déjà des tâches assez délicates. Quand on commence directement avec un système hydroponique, avec lequel les lectures de pH & de Ec doivent être précises, et qu'elles impliquent l'utilisation d'une variété importante d'apports nutritionnels, beaucoup de débutants perdent leur projet. Ou alors le mieux, c'est les deux. La plupart du temps, les inconvénients proviennent des engrais manipulés sans grande précaution par des gens désireux de faire mieux ou davantage.

Mais plus rares sont ceux qui débutants se félicitent d'une première récolte importante, avec un mini-placard, une lampe de 250 watts et des plants sur hydrokorrels. Ceux-là ont vraiment pris le temps de se documenter et de bien mûrir leur projet avant de se lancer.

« On apprend en faisant », c'est une règle essentielle de la culture en terre. Avec cette autre recommandation, que de meilleurs résultats sont assurés en conservant une planification rigoureuse et qu'en bon autodidacte il est important de toujours s'impliquer un minimum. Car même la culture sur terre peut vite se compliquer en faisant des erreurs.

Arrosage (automatisé ou manuel) ?

Au début, l'arrosage manuel est fortement recommandé. C'est la seule manière d'être en contact régulier avec les plantes, de suivre leur évolution et développer un « pouce vert », en apprenant à reconnaître et déjouer les contaminations et les carences nutritives. Le juste apport régulier en eau est l'un des facteurs principaux pour assurer un bon développement de la plante.

Mais beaucoup d'autres paramètres peuvent aussi jouer un rôle, ce qui rend quasi impossible de proposer la « recette magique » qui assurera

Avec cette publication, nous souhaitons répondre à la question qui revient en permanence à mesure que s'accroît le phénomène des cultures en intérieur : quels sont les secrets de ces jardiniers en herbe ?



Interdit par la loi, jolie dans la vie : une « homebox maison » - photo: Hanf Journal © 2011

que chaque culture sera parfaite. La température ambiante, le taux d'humidité dans l'air, les efforts, la taille des pots et du développement des racines constituent quelques uns des aspects, qui commandent d'ajuster constamment les besoins nutritionnels des plantes. Ceux qui conservent l'arrosage manuel de leurs plantes sont sûrs de garder un oeil permanent sur leur évolution, tandis que l'automatisation élimine cette tâche contraignante. Dans tous les cas, ce jardin intérieur peut évoluer, et si les premières récoltes sont réussies et généreuses, l'installation d'un système d'arrosage automatisé ne sera pas difficile. Certains Growshops sont bien achalandés, et ils ont en stock des systèmes d'alimentation pour le sol, qui peuvent facilement s'adapter en systèmes hydroponiques. (comme le Wilma System d'Advanced Hydroponics ou celui d'IGS-systems)

Lumière Lampe Haute Pression ou éclairage avec éco-lampes ?

Dans ce domaine aussi, il n'existe pas de bonne solution. Les coûts d'investissements matériels s'équilibrent, pour une même surface de culture, entre d'un côté une augmentation sensible de la quantité produite et de l'autre les économies d'énergie réalisées (de 10 à 25%). Les lampes haute pression assurent toujours un meilleur taux de rendement, mais leur inconvénient ma-

jeur est qu'elles augmentent la température. Sur une petite surface, inférieure à un mètre carré, ou pour une pièce qui conserverait trop la chaleur, il est plus judicieux d'investir dans des lampes éco-énergie.

Ceux qui choisissent des lampes éco-énergie, font bien attention :

- d'avoir le bon spectre de lumière, soit 2100 Kelvins pendant la période de floraison et de 6400 Kelvins pour la période de croissance.
- D'avoir un bon réflecteur, qui de manière optimale devrait couvrir l'ensemble de l'espace de culture.
- De disposer les éléments pour l'éclairage à moins de 10 centimètres au-dessus des plantes. Les lampes éco-énergie ont un effet de profondeur limité.
- de couper les pousses, à la fin de la période de pré-floraison, qui sont situées sous des branches supérieures et qui ne disposeront de peu ou pas de lumière.

La ventilation est de grande importance, quelle que soit l'installation choisie. Elle contribue à contre balancer l'effet tropical dû aux lampes. C'est pourquoi nous y porterons une attention particulière dans le prochain numéro (A suivre...)

SFLASH +++ NEWSFLASH +++ NEWSFLASH +++ NEWSFLASH

Agenda:

Mobilisations en 2012

- Mobilisation à Vienne (Autriche) au moment de la réunion de l'ONU sur les drogues. (12-16 mars sous réserve). Appel à toutes les communautés concernées ou affectées par le « diktat » de la prohibition, pour une mobilisation massive, créative et festive sur les rives du Danube.
- 20 avril : Mouvement international du 420, c'est à dire le 20 avril, c'est un vendredi et ça pourrait «clôturer» la campagne présidentielle en France avec une sorte de « cann'apéro » partout en mode « warm up », avant la MMC.

- 11ème édition de la Marche Mondiale du Cannabis, le samedi 12 mai 2012, place de la Bastille, à Paris (et ailleurs) ! + d'infos : Marche.mondiale.free.fr
- Le 18 juin, à 18h, à la Villette (et ailleurs), 19ème édition de « l'Appel du 18 joint », qui cette année tombera un lundi, au lendemain de l'élection d'une nouvelle assemblée nationale, pour appeler les députés (et les sénateurs) à abroger la loi de 1970 – et leur rappeler qu'une légalisation est possible, urgente et nécessaire.

Sème ta graine pour sauver la planète avec Cannabis Sans Frontières



Coup de pouce pour la légalisation, avec la campagne d'adhésion (10 euros) au

collectif Cannabis Sans Frontières (alternative écologique) - Mouvement pour les Libertés. Lire le communiqué N°45 sur le site site <http://cannabissansfrontieres.org> (Cf. Page 9)

Variétés thérapeutiques

Découvrez la variété des cannabis thérapeutiques avec leurs bienfaits évalués par des personnes atteintes de maladies graves. Circulant sur internet, voici une liste non exhaustive des variétés et de leurs effets thérapeutiques reconnus par la médecine.

Apollo 11

Origine : C'99 x Genius (Jack Herer) / [shivaskunk x JH f2] x shivaskunk
Disponibilité : Brothers Grimm
Floraison : 45-55 jours
Récolte : Moyenne à bonne
Prescrit pour : épilepsie, sclérose en plaques et autres problèmes neurologiques

AK-47

Origine : Colombian, Mexican, Thai et Afghani
Disponibilité : Serious Seeds
Floraison : 53 - 63 jours
Récolte : Bonne à super
Prescrit pour : douleurs chroniques, nausée, dépression, insomnie, maux de tête

Big Kahuna

Origine : Big Bud - Skunk #1 - Afghani-Hawaïan
Disponibilité : Somaseeds
Floraison : 56-63 jours
Récolte : faible
Prescrit pour : hernie discale, arthrite

Blue Satellite

Origine :
Disponibilité : Spice of Life
Floraison : 50-55 jours
Récolte : ?
Prescrit pour : Douleur, nausée, insomnie, anxiété, tension musculaire

HOG

Origine : Kush x Afghani
Disponibilité : TH. Seeds
Floraison : 56-63 jours
Récolte : Bonne
Prescrit pour : douleurs, spasmes musculaires, nausées, antiémétique et perte d'appétit.

Lavender

Origine : Super Skunk x Big Skunk Korean x Afghani-Hawaïan
Disponibilité : SOMA Seeds
Floraison : 56-63 jours
Récolte : Moyenne à bonne
Prescrit pour : douleurs chroniques, nausées, antiémétique (vomissements) et perte d'appétit

Neville's Haze

Origine : Thai x Colombian avec a 1/4 NL#5
Disponibilité : Greenhouse Seed Co, Mr. Nice
Floraison : 12-14 semaines
Récolte : Bonne
Prescrit pour : Maladie de Crohn, épilepsie, sclérose en plaques et autres problèmes neurologiques.

Shark Shock

Origine : White Widow x Skunk No. 1
Disponibilité : Mr. Nice
Floraison : 50-56 jours
Récolte : Bonne
Prescrit pour : Douleurs, insomnie et anxiété. (En fonction du phénotype)

Ultimate Afghan Kush

Origine : (Pure Afghani x Unknown Kush, F4) x Legends Ultimate Indica
Disponibilité : Private
Floraison : 55-60 jours, variable
Récolte : Bonne
Prescrit pour : douleurs chroniques, spasmes musculaires, nausées, antiémétique (vomissements) et perte d'appétit

Source : Cannaweed.com

CANNABIS CORPSE

Propos recueillis par LoLtheus pour RBH²³ et Cannabis Sans Frontières

Il est toujours utile de lutter contre les préjugés. Se laisser enfermer dans des clichés, trop souvent persistants, relève de l'esprit moutonnier.

Exemple : l'autre jour, un pote me raconte qu'à Amsterdam, il a demandé à un jeune homme arborant de belles « dreadlocks » (coiffure des rastafaristes, ndr), le chemin pour se rendre au coffee shop le plus proche. Déception. Malgré les apparences, le rasta était bien incapable de lui répondre, justifiant qu'il ne consommait pas de cannabis. « L'habit ne fait pas le moine » dit le dicton. Pour ma part, j'ai vécu l'expérience exactement inverse ; A l'occasion de leur première tournée européenne, j'ai eu le plaisir de rencontrer Cannabis Corpse. Ils ont le look Bikers qui picolent, les cheveux longs, sur scène ils font beaucoup de (bon) bruit, sont originaires de Richmond, dans l'état de Virginie, aux USA. Et pour vous situer un peu, ces gars ont eu envie de monter un groupe autour de leur amour pour le Cannabis et du groupe Cannibal Corpse (death metal). Cannabis et Metal, pourquoi pas ?

En tout cas, ces p'tits gars ont fini de me prouver que le cannabis touche vraiment tout le monde... avec un bon esprit.

[RBH]²³ : Salut Cannabis Corpse.

CC: Hi(gh) RBH
[RBH]²³ : Bon, la première question qui vient à l'esprit, lorsqu'on entend un groupe de Death Metal se mettre à délirer autour du thème « Cannabis », c'est la sui-

vante : Vous considérez-vous comme des activistes, d'une certaine façon ? Ou tout cela n'est-il qu'une sorte de grosse blague ? Car les paroles ont l'air assez parodiques, voir très délirantes (quand on arrive à les comprendre haha, ndr)

CC: Bon déjà, fumer des joints fait parti de notre quotidien. Nous ne nous considérons pas « militants » au sens premier...

...Oui, mais si nous parlons du principe qu'une personne (ou un groupe d'individus) aborde cette cause, d'une façon positive, ou participe plus ou moins à une meilleure information autour d'elle sur le sujet, à savoir qu'au final, la marijuana ne devrait pas être illégale. Partant de ce principe, oui, on peut dire que nous sommes quand même engagés.

[RBH]²³ : Etes-vous au courant de la situation en France par rapport au cannabis ? et plus largement, en Europe ?

CC: Nous sommes au courant que les Pays Bas subissent des pressions afin de rendre le cannabis à nouveau illégal. C'est une honte... au regard de tout l'argent que ce marché génère, et qui pourrait être utilisé de façon plus intelligente.

Et globalement, nous constatons que le modèle des U.S.A. en matière de prohibition reste un modèle en Europe...

Alors que la situation aux U.S.A. reste assez ambiguë, par exemple en Californie, et dans le Michigan (et dans quinze autres états), c'est quasiment légalisé, ou dépenalisé par le

Interview



Cannabis Corpse au motocultor Festival - photo: loltheus © 2011

biais de l'usage thérapeutique. Alors que la majorité des états (surtout sur la côte est) prône encore une politique assez répressive.

[RBH]²³ : Et dans votre état, la Virginie ?

CC : C'est totalement illégal. Si vous êtes pris en train de fumer un joint, vous avez des chances d'aller passer 24h en prison, vous payez votre amende et au revoir. Aussi simple que ça. C'est assez dur à vivre, mais ça ne nous empêche pas de faire ce que nous aimons, que ce soit la musique ou fumer notre herbe.

[RBH]²³ : Si je vous dis, nous sommes des « Hereristes », ça vous parle ? Et si je prononce le nom de « Jack Herer »... ?

CC : wow, oui bien sûr, ...hahaha, bien trouvé !

Oui, Jack Herer était un gars absolument formidable, un vrai visionnaire. Il a dit tellement de choses vraies sur le cannabis.

Et il est clair qu'au niveau engagement, on ne se considère vraiment pas au même niveau. Là c'est du sérieux ; ce gars était en permanence sur la route, à la rencontre des gens, à essayer de les informer, il a

vraiment dédié une partie de sa vie à la cause. Son livre reste une bible, c'est évident.

[RBH]²³ : C'est clair. Donc si j'ai bien compris, vous préférez prendre le parti d'en rire mais sans perdre pas de vue que ce sujet est important, c'est ça ?

CC : Tu sais, à notre niveau, nous préférons penser que les gens sont capables de s'informer par eux-mêmes, et surtout à notre époque.

Et nous sommes d'abord là pour donner de la musique cool à écouter...avec un thème majeur pour réfléchir... ou s'éclater la tête, c'est selon (rires).

En fait, ce groupe est littéralement né de notre amour pour le Cannabis et le death metal (le groupe Cannibal Corpse en particulier). En gros, nous aimons fumer de la bonne herbe en écoutant des musiques extrêmes. C'est notre truc. Et si tu écoutes notre musique, c'est du sérieux, ça joue. Et dans nos paroles, on peut comprendre que nous abordons des choses sérieuses. Or même si nous prenons un ton décalé en jouant les déjantés en apparence, ça ne doit pas

faire oublier que notre démarche à quelque niveau qu'elle soit reste cohérente sur le fond malgré tout.

Bref ce groupe est né d'un amour, sans doute insolite pour certains, mais ça reste de l'amour (mdr)

[RBH]²³ : Aaah l'amour... Et c'est peut-être la même chose à RBH23, on l'aime tellement cette plante dont le nom latin doit être inconnu de notre président, qu'on a décidé de lui rappeler tous les bons usages...

CC : Ha oui, on a vu ça, pas mal votre petit journal. Vous allez y arriver on en est sûr, il n'y a pas de raison. Le mouvement devient global et la cause est juste.

[RBH]²³ : Bien merci les gars, pour l'encouragement. Avez-vous un message à adresser à nos lecteurs ?

CC : oui, « smoke weed every day ! » (on vous laisse traduire), continuez à soutenir Cannabis Sans Frontières et RBH... et surtout écoutez notre dernier album (héhé)
[RBH]²³ : Salut Josh, Phil, Andy et Nick. Bonne fin de tournée à vous... et faites tourner... les vinyls et les CD.

PETITES ANNONCES

[RBH]²³ Prochain Numéro : Cannabis thérapeutique



Le N°4 sera principalement dédié à cette « urgence humanitaire ». C'est une information, un appel, un encouragement, une nécessité... Nous souhaitons rassembler tous types de témoignages personnels ou collectifs (non-anonymes si possible), dont nous sélectionnerons les meilleurs pour la publication papier. Tous seront disponibles en intégralité dans une rubrique du site rbh23.com

Distribution et Diffusion

[RBH]²³ - La gazette du Chanvre

Il y a une possibilité d'abonnement réduit, offerte par le collectif Cannabis Sans Frontières, en adressant un chèque d'adhésion d'un montant de 30 euros, libellé à l'ordre : les Amis de CSF. A envoyer avec votre bulletin d'adhésion à cette adresse : Les Amis de CSF c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS

La liste des lieux où on peut retrouver régulièrement RBH²³ - La gazette du Chanvre est en cours d'élaboration. Pour vous faire connaître et pour soutenir sa diffusion, contactez-nous.

PUB

RBH²³ - La Gazette du Chanvre est à votre disposition pour présenter tout événement, fête, congrès, concernant le chanvre, mais aussi pour publier vos articles, photos, annonces commerciales, reportages...etc.
N'hésitez pas à nous les communiquer : contact@RBH23.com

Les échos du Chanvre Reconsidérer le chanvre



Le chanvre, plante compagne de l'humanité depuis des millénaires, connu pour sa fibre et ses graines - le chènevis - connaît depuis plusieurs années un renouveau dans le monde entier : en Amérique du Nord et plus près de chez nous en Europe - Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Angleterre, Suisse... - l'industrie du chanvre est flo-

risissante et développe chaque jour de nouveaux débouchés et des emplois. De novembre 1995 à l'été 2002, Les échos du Chanvre (à l'origine imprimé sur papier chanvre) a informé un public avisé sur l'histoire et les traditions, a présenté des entreprises du secteur textile, construction, alimentaire, cosmétique, etc., les usages thérapeutiques, publié des traduc-

tions d'articles significatifs, et les rubriques Souvenirs-Souvenirs, Cannabrèves...

Les échos du Chanvre est édité par La Maison du Chanvre, association Loi 1901 qui a pour but la promotion du chanvre. Diffusion en France, Suisse, Belgique, Québec... et aux quatre coins du monde.

Dans le contexte écologique actuel (pollution liée aux hydrocarbures, déforestation massive, OGM, réchauffement climatique, etc...), le chanvre a sa place et mérite d'être redécouvert. www.echosduchanvre.com



Vous avez entre les mains un nouveau journal, gratuit et légal **RBH²³** - La Gazette du Chanvre. Disponible partout en France et d'autres pays francophones, chez nos « distributeurs relais ». Pour consulter la liste des lieux où le trouver, ou simplement télécharger directement le PDF, visitez le site internet.

RBH23.com



Distributeur relai

L'information libre et non faussée doit circuler, **RBH²³** - La Gazette du Chanvre aussi.

Si vous souhaitez contribuer à sa diffusion, devenez vous même **DISTRIBUTEUR RELAI** pour égayer votre salle d'attente, ou donner un petit plus à votre magasin, bar, librairie, salle de théâtre, local associatif, kiosque à journaux...

Contactez-nous, et recevez de 50 à 500 exemplaires. Merci d'avance pour votre coopération. contact@RBH23.com

Offre réservée à la France Métropolitaine et aux pays francophones.



SENSIMILLA.PL
LES MEILLEURS GRAINES F1 FÉMINISÉE ET STABILISÉE

LA PLUS GRANDE SÉLECTION, AVEC PLUS DE 300 VARIÉTÉS DISCRÉTION ET RAPIDITÉ GARANTIES CONNECTION SSL SÉCURISÉE
SKLEP@SENSIMILLA.PL TEL. +48 886 503 803

CONES PRE-ROLLED JOINT PAPERS
KING SIZE 3 PCS.
SERIOUS DISTRIBUTORS WANTED!!
WWW.CONES.NL
INFO@MOUNTAINHIGH.NL
TEL. +31 186 60 55 90

— A M S T E R D A M —

NIRVANA

Qualité Garantie

AUTO



NEW!
AUTO-
FLOWERING

FLOWERING

Blue Mystic

Short Rider

Bubblelicious

Jock Horror

Northern Lights

www.nirvana.nl